

EUROPE PERFORMANCE



UNE SOLUTION GESTION PRIVÉE

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 12 octobre 2015), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

- **Europe Performance** est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou avant une date de remboursement anticipé, selon les cas.
- Période de commercialisation : du 2 novembre 2015 au 15 décembre 2015
- Code ISIN : FR0013017886
- Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Europe Performance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

En quelques mots

Europe Performance est un placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance. Le rendement du produit à l'échéance est très sensible aux variations de l'indice Euro STOXX® 50 notamment autour du seuil de -30%.

- Pour un investissement dans **Europe Performance**, l'investisseur est exposé pour une durée de **1 an à 10 ans aux marchés actions de la zone Euro**. La performance de ce placement dépend de l'évolution positive ou négative du marché des valeurs de la zone Euro, représentées par l'**Indice Euro STOXX® 50** (dividendes non réinvestis – « l'Indice »).
- Un mécanisme de **remboursement automatique anticipé activable de l'année 1 à l'année 4**, avec l'opportunité de recevoir en plus du **capital initial, une prime de 6,00% par année écoulée**, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur reçoit :
 - ✓ **L'intégralité du Capital Initial plus une prime égale à 100% de la performance finale de l'Indice**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
 - ✓ **L'intégralité du Capital Initial**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial.
 - ✓ **Le valeur finale de l'Indice**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial. Dans ce scénario, **l'investisseur subit une perte en capital** (perte pouvant être partielle ou totale).

En cas de revente des Titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent le capital investi **hors fiscalité, hors frais de souscription et autres commissions**. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 décembre 2025) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. **Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis.**

Avantages/Inconvénients

Avantages

- **Une prime de 6,00% par année écoulée**, si de l'année 1 à l'année 4, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- L'obtention d'une **prime égale à 100% de la performance finale de l'Indice**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial.

Inconvénients

- **Europe Performance présente un risque de perte du capital initialement investi** (perte partielle ou totale selon les conditions) **en cours de vie** (en cas de sortie prématurée à l'initiative de l'investisseur, le prix de sortie dépendra des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance** (en cas de baisse de l'Indice à la Date d'Observation Finale (baisse supérieure à 30%), si au terme de la 10^{ème} année le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial.). Une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30% à la Date d'Observation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement d'**Europe Performance**.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 4 ans (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- **De l'année 1 à 4, le gain maximum est limité à une prime de 6,00% par année écoulée**. En cas de stagnation ou de hausse annuelle de l'Indice, l'investisseur ne pourra pas bénéficier de cette performance supplémentaire. **De l'année 5 à 9**, il n'existe pas de mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **de l'Émetteur et du Garant**.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes** détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

Profil de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice EURO STOXX® 50. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice EURO STOXX® 50.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

Mécanisme de remboursement

- **Un remboursement automatique anticipé possible de l'année 1 à 4**

Des années 1 à 4, si le niveau de clôture de l'Indice à une Date d'Observation Annuelle (15 décembre 2016, 15 décembre 2017, 17 décembre 2018, 16 décembre 2019) est supérieur ou égal à son Niveau Initial (constaté le 15 décembre 2015) alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit à une Date de Remboursement Automatique Anticipé (29 décembre 2016, 29 décembre 2017, 31 décembre 2018, 30 décembre 2019) :

- **Le capital initialement investi**
- **plus une prime de 6,00% par année écoulée**

Sinon, le produit continue.

- **À l'échéance, un remboursement du capital initial jusqu'à -30%**

À la Date d'Observation Finale (le 15 décembre 2025), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice depuis la Date de Détermination Initiale (le 15 décembre 2015).

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial

L'investisseur reçoit, le 29 décembre 2025 :

- **Le capital initialement investi**
- **plus 100% de la performance finale de l'Indice**

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial

L'investisseur reçoit, le 29 décembre 2025 :

- **Le capital initialement investi**

Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial

L'investisseur reçoit, le 29 décembre 2025 :

- **Le capital initialement investi diminué de la performance finale de l'Indice**

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.



Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

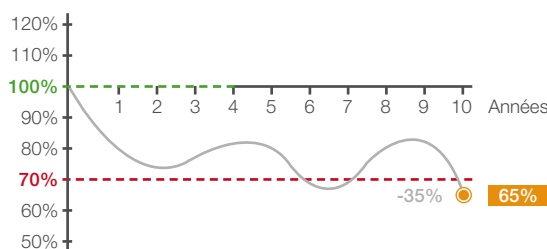
— Performance de l'Indice EURO STOXX® 50
 --- Seuil de perte en capital à l'échéance
 --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
 ● Niveau de remboursement du support **Europe Performance**

Scénario Pessimiste: perte en capital à l'échéance

- De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Europe Performance** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial. Aucune prime n'est distribuée, et le capital initial est impacté par la performance négative de l'Indice. L'investisseur subit une perte en capital de 35%.

Remboursement final : 65%

TRA⁽¹⁾ : -4,21% (TRA identique pour un investissement direct dans l'indice)

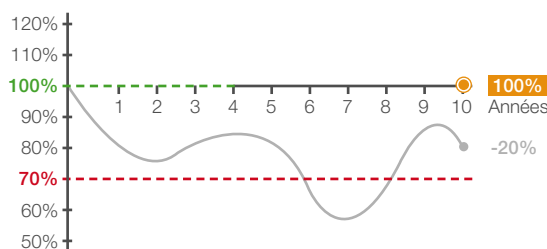


Scénario Médian : baisse modérée de l'Indice à l'échéance

- De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Europe Performance** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à 70% de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial.

Remboursement final : 100%

TRA⁽¹⁾ : 0,00% (contre -2,20% pour un investissement direct dans l'indice)

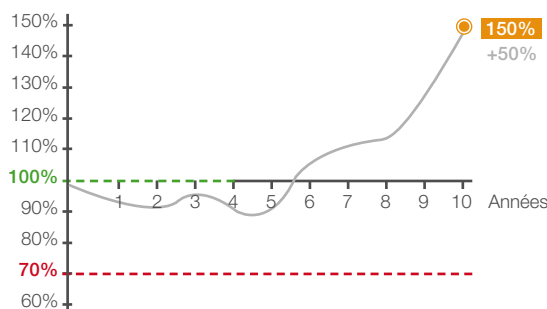


Scénario Optimiste 1 : hausse de l'Indice à l'échéance

- De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Europe Performance** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture l'Indice est supérieur de 50% par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial, majoré d'une prime égale à 100% de la performance finale de l'Indice soit une prime de 50% (50% = 50% x 100%).

Remboursement final : 150%

TRA⁽¹⁾ : 4,13% (TRA identique pour un investissement direct dans l'indice)

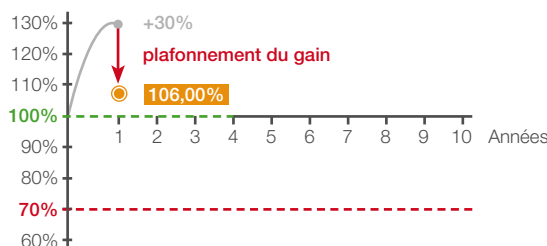


Scénario Optimiste 2 : mise en évidence du plafonnement des gains

- À la première Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à son Niveau Initial. **Europe Performance** est remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial majoré d'une prime de 6,00%. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).

Remboursement final : 106,00%

TRA⁽¹⁾ : 5,98% (contre 29,91% pour un investissement direct dans l'indice)



⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Actuariel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Présentation de l'Indice EURO STOXX® 50

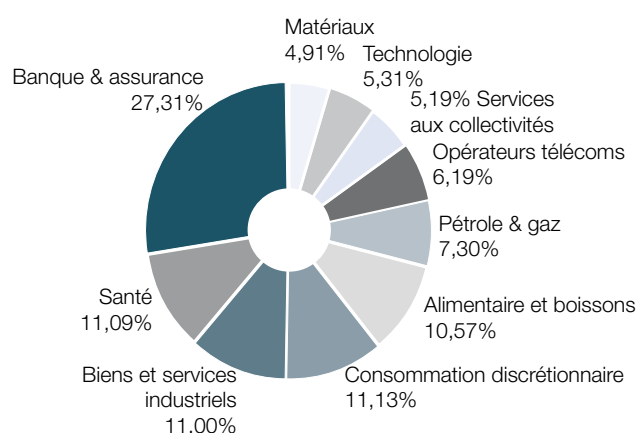
Europe Performance offre un accès à l'indice Euro STOXX 50®, indice de référence des marchés actions européens. Cet indice, considéré dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales valeurs de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

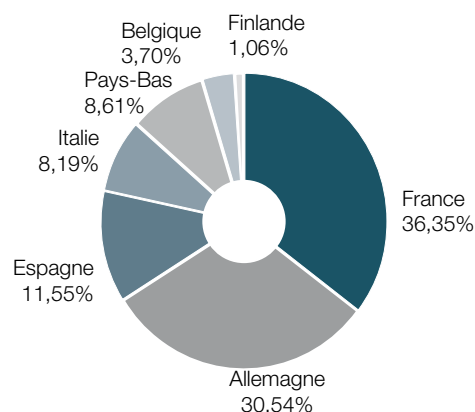
Évolution de l'Indice EURO STOXX® 50



Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source : Bloomberg au 12/10/2015.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Caractéristiques principales

Instrument financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (les engagements financiers de l'émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 12 octobre 2015)
Période de souscription	Du 2 novembre 2015 (9h00) au 15 décembre 2015 (17h00)
Montant Nominal	30 000 000 €
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013017886
Valeur nominale	1000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice EURO STOXX® 50 (code Bloomberg : SX5E)
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Date de Détermination Initiale	15 décembre 2015
Date d'Émission	29 décembre 2015
Date d'Observation Annuelle	15 décembre 2016, 15 décembre 2017, 17 décembre 2018, 16 décembre 2019
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	29 décembre 2016, 29 décembre 2017, 31 décembre 2018, 30 décembre 2019 (Sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 2 et 4)
Date d'Observation Finale	15 décembre 2025
Date d'Échéance	29 décembre 2025
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 15 décembre 2015
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Périodicité et Publication de la valorisation	Hebdomadaire, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com)
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	Natixis paiera au distributeur une commission annuelle maximum égale à 1,05% TTC du montant des Titres effectivement placés.
Documentation juridique	Le prospectus de base relatif au programme d'émission des titres de créance a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa 15-285, est disponible sur le site de l'émetteur (www.equitysolutions.natixis.com). Les Conditions Définitives de l'Émission relatives aux titres de créance sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site internet de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de **i Kapital** qui commercialise le produit **Europe Performance**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Europe Performance** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Europe Performance** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 28 octobre 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT DE STOXX LTD.

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Natixis - Ingénierie financière, Equity Markets

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 005 004 424 euros

Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524